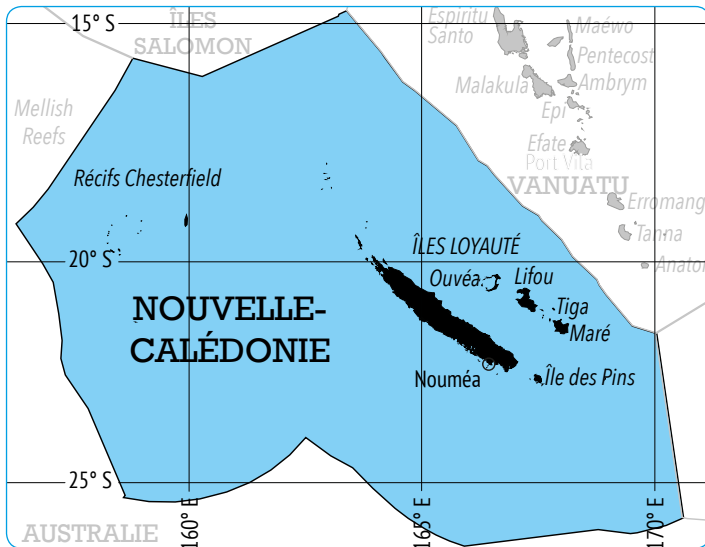


Appendix 4: Nouvelle-Calédonie



A4.1 Volume et valeur des captures de poisson en Nouvelle-Calédonie

Captures des pêcheurs professionnels côtiers en Nouvelle-Calédonie

La production halieutique côtière de la Nouvelle-Calédonie a déjà fait l'objet de plusieurs tentatives d'évaluation :

- Sur la base des statistiques officielles des captures publiées par la Nouvelle-Calédonie pour 1992 et 1993, Dalzell et al. (1996) ont estimé la production de la pêche professionnelle côtière du Territoire à 981 tonnes (soit une valeur de 3 968 650 dollars É.-U.) et celle de la pêche côtière vivrière à 2 500 tonnes (soit 9 millions de dollars É.-U.).

- Dupont *et al.* (2004) ont réalisé une estimation de la production annuelle en 2002 et 2003 : a) pêche professionnelle lagonaire et côtière : 1 200 tonnes, 238 unités, 492 pêcheurs ; b) prises destinées à l'autoconsommation (pêche vivrière et plaisancière) : 3 500 tonnes.
- À partir des estimations de Dupont *et al.*, de la production déclarée de la pêche professionnelle récifo-lagunaire en 2006 et 2007, ainsi que des prix officiels du poisson en 2006, Gillett (2009) a produit les estimations suivantes pour l'année 2007 : a) production de la pêche côtière professionnelle : 1 350 tonnes, soit une valeur de 756 millions de francs CFP (francs Pacifique) à la première vente ; b) production de la pêche côtière vivrière : 3 500 tonnes, soit 1,372 milliard de francs CFP valeur départ pêcheur.

On peut raisonnablement penser que les statistiques de la Direction des affaires maritimes (DAM) relatives aux captures déclarées par les pêcheurs professionnels sont proches de la réalité. En revanche, le travail d'estimation de la production halieutique côtière globale se complique lorsque l'on tente d'extrapoler la production totale de la filière professionnelle à partir de la production commerciale déclarée, ou que l'on souhaite estimer les captures de la pêche côtière vivrière et plaisancière. Aux yeux des agents des services des pêches et des acteurs du secteur rencontrés en Nouvelle-Calédonie, le rapport de Dupont *et al.* (2004), qui fait la synthèse d'une grande variété de données relatives à la pêche, reste probablement la source d'information de référence sur la production halieutique globale du Territoire.

Au cours des dix années écoulées depuis l'étude de Dupont *et al.* (2004), les agents des services des pêches territoriaux et provinciaux n'ont pas constaté d'évolution significative de la production halieutique côtière (R. Etaix-Bonnin et T. Tiburzio, communication personnelle, août 2015). Les épisodiques fluctuations résultant du fléchissement du cours du nickel et de la flambée des prix du carburant peuvent être qualifiées de négligeables.

Cette vision d'une production halieutique côtière stable est confortée par les statistiques de la DAM concernant les captures déclarées par les pêcheurs professionnels, qui sont restées raisonnablement constantes depuis l'étude de Gillett (2009). Elles font état d'une production récifo-lagunaire totale de 569 tonnes en 2008 et de 544 tonnes en 2013 (dernière année pour laquelle des statistiques ont été publiées) (DAM 2014).

On constate en revanche que les prix ont augmenté. Les données de la DAM (2014) montrent que la valeur totale des captures déclarées de la pêche

récif-lagonaire a progressé de 21 % entre la publication des travaux de Gillett (2009) et 2013.

Sur la base de ces données publiques relatives à la production halieutique côtière de la Nouvelle-Calédonie, il semble que la méthode la mieux adaptée pour procéder à une estimation de la production globale consiste à partir du postulat d'une production dont le volume est resté stable depuis l'étude de Gillett (2009), mais dont la valeur s'est appréciée de 21 %. En suivant cette logique on peut estimer qu'en 2014 : a) la production de la pêche côtière professionnelle s'est établie à 1 350 tonnes, soit une valeur de 915 millions de francs CFP à la première vente ; et b) les captures de la pêche côtière vivrière ont totalisé 3 500 tonnes, soit une valeur départ pêcheur de 1,66 milliard de francs CFP.

Captures de la pêche côtière vivrière

Aux fins de la présente étude, nous considérons que les captures de la pêche plaisancière sont destinées à l'autoconsommation et relèvent donc de la pêche vivrière.

En utilisant la méthode adoptée plus haut pour la pêche professionnelle côtière, nous posons l'hypothèse d'un volume inchangé de la production côtière vivrière depuis l'étude de Gillett (2009), associé à un renchérissement de sa valeur à hauteur de 21 %.

La production de la pêche vivrière en Nouvelle-Calédonie en 2014 est donc estimée à 3 500 tonnes, soit une valeur départ pêcheur de 1,66 milliard de francs CFP.

Captures des unités de pêche hauturière locales

On dispose de données d'excellente qualité sur les captures de la pêche hauturière locale. La flottille fait en effet l'objet d'un suivi pluriel : système de suivi électronique des navires, présence d'observateurs embarqués, données des fiches de pêche et débarquements des prises.

Le rapport annuel de la Nouvelle-Calédonie au Comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (Anon. 2015) fournit les informations suivantes :

C'est à partir de 1981 que des canneurs néo-calédoniens (moins de trois unités) ont entrepris de cibler les ressources thonières et associées, mais ils ont très vite cessé leur activité (1981 : 228 tonnes ; 1982 : 998 tonnes ; 1983 : 492 tonnes). Quelques

palangriers ont également commencé à opérer à la même époque, mais il a fallu attendre encore une vingtaine d'années pour que cette flottille domestique prenne une dimension substantielle. Elle pêche dans la ZEE du Territoire et s'aventure rarement dans la haute mer adjacente. En 2014, la totalité des 17 palangriers licenciés étaient en activité. Tout comme c'était le cas lors des années précédentes, on ne comptait aucun navire étranger détenteur d'une licence de pêche ou affrété pour opérer dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie.

Tableau A4-1 : Captures des unités de pêche hauturière locales (tonnes)

	2012	2013	2014
Germon	1 751	1 732	1 630
Thon jaune	573	531	741
Thon obèse	41	51	58
Marlin	154	104	123
Espadon	10	9	14
Requin mako	10	2	0
Autres	260	261	310
Total	2 796	2 691	2 876

Source : DAM (2014) et Anon. (2015)

Le rapport annuel de la DAM sur la pêche hauturière (DAM 2014) apporte des informations sur la valeur des captures et indique qu'en 2013 le chiffre d'affaires de la filière à la première vente s'établissait à 1,135 milliard de francs CFP (soit 420 francs CFP/kg). Le rapport annuel concernant l'année 2014 n'était pas disponible en décembre 2015. Toutefois, les chiffres fournis par l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE 2015) indiquent qu'en 2014, la valeur à l'exportation des prises de la filière hauturière avait augmenté de 16 % par rapport à l'année précédente. Nous allons donc, aux fins de la présente étude, partir de l'hypothèse d'une progression de la valeur totale des captures de 16 %.

Les captures des unités de pêche hauturière locales pour 2014 sont estimées à 2 876 tonnes, soit 1 316 600 000 francs CFP.

Captures des unités de pêche hauturière battant pavillon étranger

Dans le document présenté par la Nouvelle-Calédonie à la quatrième réunion du Comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (Anon. 2008), il est indiqué qu'aucune licence n'a été délivrée à des bateaux de pêche étrangers depuis début 2001. L'absence de bateaux de pêche battant pavillon étranger autorisés à pêcher dans les eaux du Territoire au cours des dernières années a été confirmée en août 2015 dans le document présenté à la onzième réunion du Comité scientifique (Anon. 2015).

Captures en eau douce

On ne dispose que de peu d'informations sur la pêche en eau douce en Nouvelle-Calédonie. D'après les dires d'un agent de la DAM, cette activité est pratiquée exclusivement à des fins vivrières et les prises se composent pour l'essentiel d'anguilles, de chevrettes *Macrobrachium* et d'espèces de petits poissons (R. Etaix-Bonnin, communication personnelle, août 2008). Un employé du service des pêches de la Province Sud signale qu'on pratique la pêche du black-bass dans le lac de Yate (T. Tiburzio, communication personnelle, août 2015).

On peut estimer à approximativement 10 tonnes le volume des captures annuelles. En adoptant la même méthode que pour la pêche côtière vivrière, on peut évaluer cette production à 4,743 millions de francs CFP.

Production aquacole

L'aquaculture néo-calédonienne est dominée par la crevetticulture. On élève également, à une échelle bien plus modeste, des huîtres gigas et des écrevisses d'eau douce. On signale par ailleurs quelques tentatives expérimentales d'élevage de picot et d'holothurie.

C'est au début des années 80 que la crevetticulture a démarré en Nouvelle-Calédonie. La production a fortement progressé jusqu'en 2006, avant de reculer jusqu'en 2010, puis de repartir quelque peu à la hausse. Environ 60 % de la production est exportée, dont les trois quarts vers le marché japonais.

- Le rapport annuel sur la pêche professionnelle et l'aquaculture (DAM 2014) indique qu'en 2013, on comptait 18 élevages de crevettes, 94 bassins et 670 hectares en exploitation. La production s'élevait à 1 570 tonnes, pour un prix moyen à la première vente de 1 050 francs CFP/kg (soit une valeur globale de 1 648 500 000 francs CFP).

- Le rapport annuel 2014 n'était pas publié en décembre 2015, mais les données de l'ISEE (2015) indiquent que la production de crevettes pour l'année 2014 s'élevait à 1 670 tonnes. Sur la base des prix à la première vente de 2013, on peut estimer la valeur de la production de 2014 à environ 1 753 500 000 francs CFP.

La production annuelle d'écrevisses d'eau douce se situe entre 3 et 4 tonnes, alors que celle des huîtres gigas oscille entre 40 et 80 tonnes (données non publiées de la DAM). Le prix à la première vente de ces produits était estimé à 90 millions de francs CFP en 2014.

La production aquacole totale de la Nouvelle-Calédonie en 2014 était estimée à 1 733 tonnes, soit une valeur à la première vente de 1 843 500 000 francs CFP.

Synthèse des captures

Le tableau A4-2 présente une approximation du volume et de la valeur à la première vente de la production annuelle de la pêche et de l'aquaculture en Nouvelle-Calédonie pour l'année 2014.

Tableau A4-2 : Production annuelle de la pêche et de l'aquaculture en Nouvelle-Calédonie en 2014

Type de pêche	Volume (en tonnes)	Valeur (CFP)
Côtière professionnelle	1 350	915 000 000
Côtière vivrière	3 500	1 660 000 000
Hauturière locale	2 876	1 316 600 000
Hauturière étrangère	0	0
Eau douce	10	4 743 000
Aquaculture	1 733	1 843 500 000
Total	9469	5 739 843 000

L'auteur reconnaît que les données sous-tendant les estimations relatives à la pêche côtière professionnelle et vivrière sont insuffisantes.

Les figures A4-1 et A4-2 illustrent le volume et la valeur de la production halieutique en Nouvelle-Calédonie en 2014.

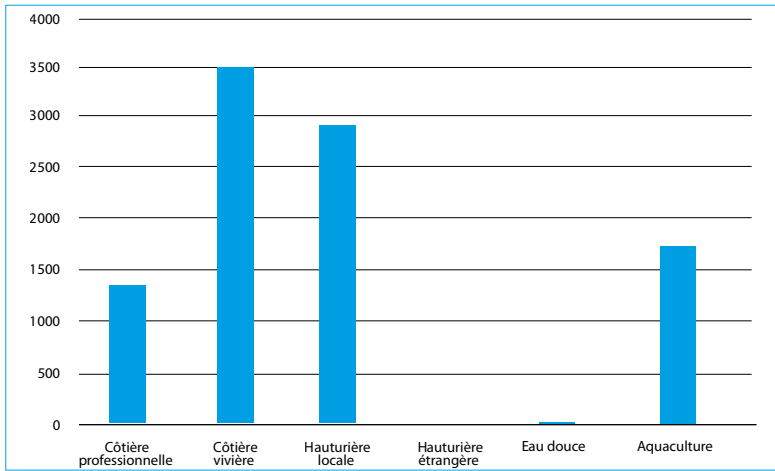


Figure A4-1 : Volume de la production halieutique en Nouvelle-Calédonie en 2014 (exprimé en tonnes)

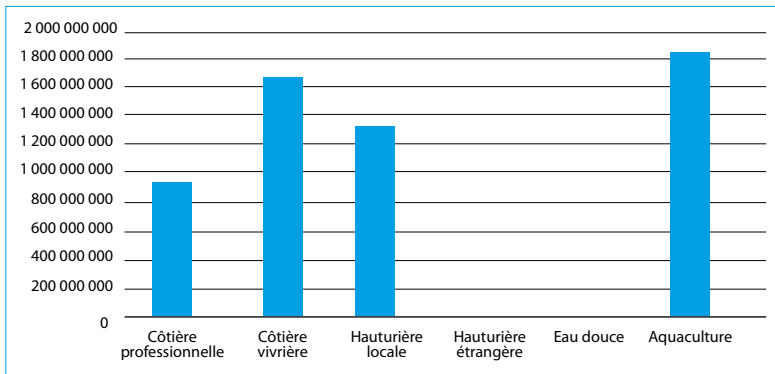


Figure A4-2 : Valeur de la production halieutique en Nouvelle-Calédonie en 2014 (exprimée en francs CFP)

Niveaux historiques de la production halieutique : estimations des précédentes études Benefish

Un certain nombre d'études portant sur les retombées de la pêche dans les États et Territoires océaniques (Études Benefish) ont déjà été réalisées. Gillett et Lightfoot (2001) se sont intéressés à l'année 1999, Gillett (2009) à 2007, tandis que la présente étude porte sur l'année 2014. Les niveaux de la production halieutique de Nouvelle-Calédonie estimés à partir de ces trois études sont reproduits au tableau A4-3 .

Tableau A4-3 : Estimations de la production annuelle de la pêche et de l'aquaculture issues des études Benefish

Type de pêche	Année	Volume (tonnes et pièces, le cas échéant)	Valeur nominale (CFP)
Côtière professionnelle	1999	s/o	s/o
	2007	1 350	756 000 000
	2014	1 350	915 000 000
Côtière vivrière	1999	s/o	s/o
	2007	3 500	1 372 000 000
	2014	3 500	1 660 000 000
Hauturière locale	1999	s/o	s/o
	2007	2 122	745 000 000
	2014	2 876	1 316 600 000
Hauturière étrangère	1999	s/o	s/o
	2007	0	0
	2014	0	0
Eau douce	1999	s/o	s/o
	2007	10	3 992 000
	2014	10	4 743 000
Aquaculture	1999	s/o	s/o
	2007	1 931	1 443 700 000
	2014	1 733	1 843 500 000

Source : présente étude, Gillett (2009), Gillett et Lightfoot (2001)

Les variations de la production que l'on constate entre ces années correspondent pour partie à une véritable évolution de la production, mais peuvent également s'expliquer par l'adoption d'une méthode nouvelle (que l'on peut espérer meilleure) de mesure de cette même production. Dans le tableau ci-dessus, les niveaux annuels de production des pêches côtière commerciale, côtière vivrière et d'eau douce restent inchangés quelle que soit l'étude considérée, car il n'existe pas de nouveaux chiffres ou de données empiriques pointant un changement. À l'inverse, l'évolution des chiffres de la pêche hauturière et de l'aquaculture (obtenus à partir de données de meilleure qualité) correspond à des variations réelles dans les volumes produits.

A4.2 Contribution de la pêche au PIB (produit intérieur brut)

Contribution officielle actuelle

Le dernier calcul officiel et détaillé du PIB de la Nouvelle-Calédonie concerne l'année 2010. Bien que certaines estimations provisoires aient été établies jusqu'en 2013, la contribution détaillée de chaque secteur d'activité n'a pas encore été rendue publique.

Des données non publiées fournies par les agents de l'ISEE permettent de déterminer la part de la pêche et de l'aquaculture dans le PIB de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2010 exprimé en francs courants (tableau A4-4).

Tableau A4-4 : Contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB de Nouvelle-Calédonie en 2010

	Valeur de la production	Valeur ajoutée
Pêche	4 155	1 236
Aquaculture	1 738	127
Total pêche et aquaculture	5 893	1 363

Source : ISEE (données non publiées)

Le PIB de l'année 2010 s'élevant à 842,913 milliards de francs CFP (ISEE 2014), la part de la pêche et de l'aquaculture correspond à environ 0,16 % du total.

Méthode de calcul de la contribution officielle de la pêche au PIB

Des entretiens, suivis d'un échange de correspondance, avec les agents de l'ISEE ont permis de mieux comprendre la méthode de calcul de la contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB (L. Bertoux, communication personnelle, octobre 2015), dont voici les grands principes :

- S'agissant de l'aquaculture, les chiffres de la production et de la consommation intermédiaire sont issus des déclarations des entreprises servant au calcul de l'impôt sur les sociétés.
- Les données relatives à la pêche professionnelle proviennent de la DAM.
- La production de la pêche non professionnelle est estimée à 3 500 tonnes par an, chiffre dérivé de l'enquête Budget Consommation des ménages réalisée en 1998.

L'examen du tableau ci-dessus permet de déterminer les coefficients de valeur ajoutée appliqués à la pêche (0,30) et à l'aquaculture (0,07). Or, ces niveaux semblent faibles a priori. Toutefois, l'ISEE ayant accès aux comptes des entreprises aquacoles, on peut partir du principe que, même s'il paraît peu élevé, ce coefficient de valeur ajoutée correspond à la réalité du secteur. En revanche, il y a tout lieu de penser que le coefficient appliqué à la pêche n'est pas réaliste, l'essentiel de la production halieutique entrant dans la catégorie de la pêche vivrière, à laquelle est typiquement associé un coefficient de valeur ajoutée élevé. Dans la présente étude, nous appliquons un coefficient de valeur ajoutée de 0,80 à 0,90 à la pêche vivrière en mer. Dupont *et al.* (2004) ont travaillé sur les coefficients de valeur ajoutée en Nouvelle-Calédonie et les résultats de leurs travaux sont présentés au tableau A4-5.

Tableau A4-5 : Coefficients de valeur ajoutée associés à certains types de pêche en Nouvelle-Calédonie

Activité/Lieu	Coefficient de valeur ajoutée
Pêche à bord de petites embarcations en Nouvelle-Calédonie ; bateaux à moteur hors-bord de 3,4 à 4,5 m de longueur	0,65
Pêche à bord de petites embarcations en Nouvelle-Calédonie ; bateaux à moteur hors-bord de 5,5 à 7 m de longueur	0,80
Pêche à bord de petites embarcations en Nouvelle-Calédonie ; bateaux à moteur inboard de 7 à 8 m de longueur	0,65
Pêche à bord de petites embarcations en Nouvelle-Calédonie ; bateaux à moteur inboard de 8,4 à 11,96 m de longueur	0,60

Source : information extraite de Dupont *et al.* (2004)

Autre formule de calcul de la contribution de la pêche au PIB

Le tableau A4-6 ci-dessous présente une méthode différente de celle qui est actuellement utilisée pour calculer la contribution de la pêche au PIB de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit d'une approche simplifiée de la production consistant à prendre en compte les cinq types d'activités de pêche/aquaculture, dont la valeur de production a été établie dans la section A4.1 (et récapitulée au tableau A4-2), et à déterminer la valeur ajoutée à l'aide de coefficients de valeur ajoutée correspondant au type de pêche concerné. Ces coefficients sont établis sur la base de la connaissance du secteur halieutique et d'études spécialisées (annexe 3).

On peut procéder à l'évaluation de la contribution au PIB (tableau A4-6) en appliquant ces coefficients de valeur ajoutée à la valeur de la production des

différents types de pêche et d'aquaculture pratiqués en Nouvelle-Calédonie (détaillés au tableau A4-5 ci-dessus).

Tableau A4-6 : Contribution de la pêche au PIB en 2014 calculée au moyen d'une autre méthode

Type de pêche	Valeur brute de la production (en CFP, reprise du tableau A4-2)	Coefficient de valeur ajoutée	Valeur ajoutée (CFP)
Côtière professionnelle	915 000 000	0,65	594 750 000
Côtière vivrière	1 660 000 000	0,80	1 328 000 000
Hauturière locale	1 316 600 000	0,20	263 320 000
Eau douce	4 743 000	0,90	4 268 700
Aquaculture	1 843 500 000	0,45	829 575 000
Total (CFP)	5 739 843 000	---	3 019 913 700

Source : tableau A4-2 ci-dessus, et les estimations du consultant

Il ne s'agit pas de substituer la méthode illustrée au tableau A4-6 à la méthode officielle, mais d'utiliser les résultats obtenus à titre de comparaison, afin de mieux évaluer la pertinence et la précision de la méthode en place, et de détecter d'éventuels ajustements à y apporter.

En 2013, le PIB de la Nouvelle-Calédonie s'élevait à 886 milliards de francs CFP (ISEE 2014). S'il est manifestement quelque peu hasardeux, sur le plan méthodologique, de comparer la valeur ajoutée issue de la pêche et de l'aquaculture en 2014 au PIB de 2013, on remarquera toutefois, à titre indicatif, que le poids du secteur de la pêche et de l'aquaculture en 2014 correspond à 0,34 % du PIB de l'année précédente, c'est-à-dire quasiment le double de la contribution officielle de la filière au PIB en 2010. Cet écart s'explique pour l'essentiel par les coefficients de valeur ajoutée relativement faibles utilisés dans les calculs officiels.

A4.3 Exportations

L'ISEE suit l'évolution des exportations de la Nouvelle-Calédonie, dont celles des produits de la pêche : les données ainsi recueillies relatives à la valeur et au volume de ces exportations sont présentées respectivement aux tableaux A4-7 et A4-8.

Tableau A4-7 : Valeur des exportations de produits de la pêche pour la Nouvelle-Calédonie (exprimée en millions de francs CFP)

	2010	2011	2012	2013	2014
Tous les produits de la pêche	1 806	1 832	1 942	2 053	2 173
Thon	431	437	413	265	253
Crevette	1 025	1 013	1 145	1 302	1 435
Bêche-de-mer	181	287	260	342	389
Coquille de troca	104	68	86	106	61
Autre	65	27	38	38	35
Total des exportations de la Nouvelle-Calédonie	134 530	143 904	123 039	110 189	144 309
% des exportations des produits de la pêche	1,3 %	1,3 %	1,6 %	1,9 %	1,5 %

Source : ISEE (2015), modifié

Tableau A4-8 : Volume des exportations de produits de la pêche pour la Nouvelle-Calédonie (exprimé en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014
Tous les produits de la pêche	2 131	1 749	1 834	1 943	1 793
Thon	1 095	844	779	775	636
Crevette	746	708	817	868	958
Bêche-de-mer	26	34	31	42	52
Coquille de troca	228	144	175	227	127
Autre	36	19	32	31	20

Source : ISEE (2015), modifié

La lecture des tableaux ci-dessus montre que la crevette arrive largement en tête des exportations de produits de la pêche et que le volume de ces exportations a augmenté au cours des cinq années prises en compte. La bêche-de-mer se situe en deuxième position, mais les ventes de ce produit à l'exportation ont diminué au cours de la même période.

Contrairement à ce que l'on constate dans d'autres États et Territoires insulaires océaniques dotés d'une flottille locale de palangriers, la majorité des

thons capturés en Nouvelle-Calédonie n'est pas exportée, mais consommée sur place. En 2014, le quart seulement des captures de thon a été exporté. La production de crevettes d'élevage est quant à elle exportée à hauteur de 57 %.

A4.4 Recettes publiques tirées de la pêche

Droits d'accès acquittés par les flottilles de pêche étrangères

Depuis le début 2001, aucune licence de pêche n'a été délivrée à des navires de pêche étrangers (Anon. 2008). De ce fait, aucune redevance n'a été perçue à ce titre.

Autres recettes publiques issues de la pêche

De manière générale, le secteur de la pêche de Nouvelle-Calédonie n'est pas producteur de recettes, mais plutôt consommateur de subventions publiques. De nombreuses aides financières sont prévues pour les différents sous-secteurs de la pêche.

A4.5 Emploi

La Nouvelle-Calédonie dispose de données de qualité sur les emplois occupés à bord des unités de pêche hauturière locales, ainsi que dans le cadre des activités associées à terre. On trouve également des données sur les pêcheurs professionnels patentés (immatriculés) et sur les employés de l'aquaculture déclarés, mais les informations relatives aux pêcheurs professionnels non déclarés et aux pratiquants de la pêche vivrière sont beaucoup plus clairsemées.

L'ISEE (2015) fait la synthèse des données disponibles relatives aux pêcheurs professionnels patentés (tableau A4-9).

Tableau A4-9 : Nombre de pêcheurs professionnels patentés¹

	2000	2005	2010
Pêche côtière et pêche lagonaire	694	412	613
Province Sud	348	172	92
Province Nord	286	149	480
Province Îles Loyauté	60	91	41
Pêche hauturière	99	162	120
Province Sud	99	102	93
Province Nord	0	60	27
Total pêche côtière/lagonaire/hauturière	793	574	733

Source : ISEE (2015)

Le rapport DAM (2011) examine plus en détail la situation de l'emploi dans la filière hauturière et convertit le nombre d'emplois en équivalents temps plein (ETP) (tableau A4-10). Si la présentation des données en ETP permet de réaliser des comparaisons entre les années et les pays, il faut savoir qu'en dehors de la Nouvelle-Calédonie, cette méthode est très peu (voire pas du tout) utilisée par les États et Territoires visés dans la présente étude.

¹ D'après un spécialiste ayant une bonne connaissance du secteur de la pêche en Nouvelle-Calédonie, on compte autant de professionnels non déclarés que de pêcheurs patentés (B. Fao, communication personnelle, août 2008).

Tableau A4-10 : Emplois de la filière hauturière en 2010

		Nombre d'emplois	Équivalents temps plein
EMBARQUÉS	Capitaines	10	9,5
	Capitaines-mécaniciens	14	12,1
	Mécaniciens	6	6,0
	Hommes d'équipage	94	80,3
	Total	124	108,7
A TERRE	Chefs d'armement	7	6,4
	Adjoints au chef d'armement	4	3,3
	Secrétaires	4	2,6
	Comptables	5	2,4
	Responsables techniques	1	1,0
	Techniciens de maintenance	9	9,0
	Personnel de débarquement	3	3,0
	Personnel d'entretien	1	0,5

N. B. : les chiffres correspondent au nombre d'emplois occupés
Source : DAM (2011)

Une étude plus récente (DAM 2014) renferme des données actualisées et plus détaillées sur l'emploi dans la filière hauturière. D'après ces estimations, on comptabilisait en 2013 120 marins, 30 personnes à terre employées par les armements de pêche, 60 personnes dans les ateliers de transformation et une vingtaine de personnes chez les grossistes, ce qui représente 230 emplois au total.

L'ISEE dispose de données non publiées sur l'emploi, obtenues à partir des registres du personnel des entreprises (tableau A4-11). Il est à supposer que ces données correspondent au nombre de salariés déclarés dans le secteur de la pêche. Ces données incluent également les emplois dans l'aquaculture.

Tableau A4-11 : Nombre d'emplois dans le secteur de la pêche, calculés à partir des registres du personnel des entreprises

	2010	2011	2012	2013	2014
Pêche en mer	228	249	245	238	228
Pêche en eau douce	0	0	0	0	0
Aquaculture marine	154	169	170	190	199
Aquaculture d'eau douce	0	0	0	0	0
Total	382	417	415	428	426

Source : ISEE (données non publiées)

Le site Internet de l'ISEE² indique que la Nouvelle-Calédonie comptabilisait 91 440 salariés en 2014. Les 426 personnes employées dans le secteur de la pêche (voir tableau ci-dessus) représentent donc 0,47 % des salariés du Territoire.

On dispose par ailleurs des données suivantes sur l'âge des professionnels de la pêche :

- Une enquête réalisée par la Province Sud montre qu'en 2013, la moyenne d'âge des 82 capitaines d'unités de pêche s'élevait à 52 ans, sachant que 30 % d'entre eux étaient âgés de plus de 60 ans et 43 % de moins de 50 ans (Province Sud 2014).
- Une étude réalisée en 2013 indique que, malgré la relative jeunesse de la population néo-calédonienne, les pêcheurs du Territoire vieillissent, ce qui pourrait être symptomatique d'un manque d'attractivité de la filière. En Province Nord, l'âge moyen des pêcheurs était de 53,5 ans, contre 50 ans en Province Sud (CNP MEM 2013).

Les données relatives à la pêche non professionnelle sont moins abondantes. Virly (2000) présente les résultats d'une enquête relative à la pêche vivrière, qui a notamment consisté à administrer un questionnaire auprès d'un échantillon de 1 000 personnes dans les trois provinces du Territoire. Les résultats obtenus montrent que la moitié des personnes interrogées pêchait une à trois fois par semaine.

Dans le cadre du programme ProcFish de la CPS, cinq sites ont été étudiés en Nouvelle-Calédonie (Kronen *et al.* 2009). Le tableau A4-12 est extrait du rapport correspondant et montre l'importance de la pêche récifale et de la vente de poissons. Les sites en question n'avaient pas pour vocation d'être représentatifs de l'ensemble des sites du Territoire, mais de ceux où la pêche récifale est activement pratiquée.

² <http://www.isee.nc/economie-entreprises/entreprises-secteurs-d-activites/agriculture-peche-aquaculture> [consulté le 8 avril 2016]

Tableau A4-12 : Participation à la pêche sur les sites ProcFish de la CPS

Site	Foyers participant à la pêche récréative	Foyers dont la pêche est la principale source de revenu
Ouassé	100 %	0 %
Thio	97,6 %	47,6 %
Luengoni	90,0 %	6,7 %
Oundjo	100 %	50,0 %
Moindou	90,0%	12,5%
Moyenne des 5 sites	94,6 %	27,0 %

Source : Kronen *et al.* (2009)

La CPS (2013) s'appuie sur les données issues du programme ProcFish pour déterminer la proportion d'hommes et de femmes chez les pêcheurs en Océanie. Sur les sites étudiés en Nouvelle-Calédonie, on constate qu'environ 65 % des pêcheurs sont des hommes, contre 35 % de femmes.

A4.6 Niveaux de consommation de la ressource halieutique

Dupont *et al.* (2004) indiquent qu'en 2003, les foyers de Nouvelle-Calédonie ont consommé 4 632 tonnes de poisson et de crustacés, ces produits provenant aussi bien de la pêche locale que des importations. La consommation annuelle de poisson et de crustacés par habitant est estimée à 21,6 kg.

Selon un représentant de la DAM, aucune autre étude n'a été réalisée depuis sur la consommation de poisson en Nouvelle-Calédonie (R. Etaix-Bonnin, communication personnelle, août 2015).

Bell *et al.* (2009) ont exploité les données issues des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages réalisées entre 2001 et 2006 afin de procéder à une estimation de la structure de consommation du poisson dans les pays océaniques. Ces enquêtes avaient été conçues pour déterminer quelle part de la consommation était attribuable aux produits de la pêche vivrière et aux achats en espèces. Pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, la consommation annuelle de poisson par habitant (poids entier équivalent) s'élève à 25,6 kg. La consommation annuelle par habitant est estimée à 54,8 kg dans les zones rurales, contre 10,7 kg en zone urbaine.

Dans le cadre du programme ProcFish de la CPS, cinq sites ont été étudiés en Nouvelle-Calédonie (Kronen *et al.* 2009). Ce travail inclut des estimations

de la consommation de poisson par habitant (tableau A4-13). Les sites en question n'avaient pas pour vocation d'être représentatifs de l'ensemble des sites du Territoire, mais de ceux où la pêche récifale est activement pratiquée. Par rapport à d'autres sites étudiés dans le cadre du programme ProcFish en Océanie, la consommation nominale d'invertébrés par habitant apparaît relativement importante, et elle est même très élevée si on la compare à la consommation de poisson frais sur les sites étudiés en Nouvelle-Calédonie.

Tableau A4-13 : Consommation de produits de la pêche sur les sites ProcFish (kg/personne/an)

Site	Consommation de poisson frais	Consommation d'invertébrés	Consommation de poisson en conserve
Ouassé	20,74	14,25	5,36
Thio	21,57	34,99	4,68
Luengoni	36,21	5,25	18,05
Oundjo	34,39	46,12	5,82
Moindou	32,95	23,47	1,17
Moyenne des 5 sites	29,81	26,46	6,69

Source : Kronen *et al.* (2009)

La consommation locale de poisson est alimentée par une filière relativement nouvelle. La pêche à la palangre a fait son apparition en Nouvelle-Calédonie au début des années 80. Au milieu des années 90, on ne comptait plus que deux unités en exercice (DAM 2013). En 2014, la flottille (qui comptabilise alors 17 bateaux) a capturé 2 876 tonnes de thon et autres poissons pélagiques (Anon. 2015), dont seulement 253 tonnes ont été écoulées sur le marché à l'exportation (ISEE 2015). Les 2 624 tonnes restantes représentent environ 26,2 kg de poisson pour chacun des 100 000 habitants de Nouméa .

A4.7 Taux de change

Les taux de change annuels moyens (dollar É.-U. en francs CFP) utilisés dans le présent rapport sont les suivants :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
96	96	95	87	80,0	83,22	90,27	92,16	89,88	86,01	98,13